

Constat et revendications portées par la FERC-CGT pour l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)

Au moment où le gouvernement organise des Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche (régionales et nationales), les syndicats de la FERC-CGT attendent de vrais changements et non pas de simples correctifs, ni un toilettage de l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a été mise en place par les équipes Chirac et Sarkozy. La Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche de 1982 et la loi Savary de 1984 avaient mis en place une organisation bâtie autour des valeurs du Service public. Ce sont ces valeurs qui ont été mises à mal par les réformes successives de 2005 et 2007. Le principe de coopération a été remplacé par la concurrence généralisée, la liberté de recherche a été remplacée par un pilotage étroit et le caractère démocratique des organisations a été balayé. Il faut revenir aux valeurs du Service public. Nous voulons des transformations radicales qui passent par l'abrogation de la LRU, la suppression des agences ANR et AERES, ainsi que des Fondations de Coopérations Scientifiques (FCS).

Constat de la situation de l'ESR

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne hier et de la stratégie Europe 2020 aujourd'hui, mais aussi de la révision générale des politiques publiques, ce secteur a connu de nombreuses attaques : Pacte pour la Recherche en 2005, loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) en 2007 et des Agences qu'elles ont instituées (AERES et ANR), modification du statut des enseignants-chercheurs en 2009. La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) a complété ce dispositif en 2009. Ces textes ont trouvé leur prolongement dans la mise en place des Alliances et Consortium ainsi que dans la réorganisation forcée de l'enseignement supérieur et de la recherche d'abord autour des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) puis, à l'occasion des différents appels d'offre du Grand emprunt qui a suscité un mouvement précipité de recomposition des universités à travers tout le pays, resserrée sur une dizaine de grands pôles dits « d'excellence », conduisant l'université et la recherche à se concentrer sur les IDEX qui vont aspirer l'essentiel des moyens. Ce qui aboutit à l'injonction à la fusion d'universités, mais aussi de centres de recherche (par ex centres d'Orléans et de Tours à l'Inra) ainsi qu'au déploiement de Fondations de Coopérations Scientifiques dont la gouvernance échappe totalement à l'ensemble des établissements et de leurs salariés.

Cette politique s'est accompagnée de la diminution drastique des crédits récurrents des laboratoires de recherche, de la réduction des budgets des universités (dont certaines ont été mises sous tutelle après deux exercices en déficit) et du blocage du nombre de postes de titulaires au profit d'un financement par projets et de l'utilisation massive de non titulaires. Dans le même temps, l'État favorisait le patronat par le Crédit Impôt Recherche et le Grand emprunt sans pour autant que cela se traduise par un essor tant de la recherche non finalisée que de la recherche appliquée.

Le ressort est le même pour le Plan Campus, la mise en place de Partenariats Public / Privé creusant l'endettement des universités et de l'État sur le long terme pour le plus grand profit des organismes financiers et des grands majors du bâtiment.

Cette politique met en cause l'égalité d'accès aux formations de l'Enseignement supérieur pour tous les bacheliers et sur tout le territoire et fragilise les diplômes nationaux. Elle favorise une sélection sociale qui portera progressivement atteinte à la gratuité de l'Enseignement Supérieur, garantie d'une égalité d'accès du plus grand nombre. Cet aspect est renforcé par l'absence de politique sociale à destination des étudiants, 10^e mois de bourse non budgété, allocation d'autonomie qui reste à déterminer, chute des subventions des Crous qui conduit l'ARF (régions) à demander l'expérimentation du transfert de compétence « logement étudiant » aux régions.

Cette politique nuit au développement des universités et d'une recherche publique (fondamentale ou finalisée) non lucrative qui doit contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, sur l'ensemble du territoire, hors de la pression des intérêts privés.

Accompagnée de la RGPP et de la menace de destruction du statut national pour certains corps de fonctionnaires, notamment les BIATOS, cette politique développe l'externalisation des services et la précarité. Elle provoque le recrutement de plus en plus tardif des jeunes docteurs dans la catégorie A+, notamment en SHS, et engendre le blocage des carrières, l'individualisation des rémunérations par la PFR et la PES, la dégradation généralisée des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Ce qui a pour conséquence une paupérisation d'une partie sans cesse plus grande des agents de la Fonction publique.

Nous constatons aujourd'hui que les directions d'établissements continuent, comme si de rien n'était, la mise en œuvre des politiques néfastes dictées par le précédent gouvernement, les contrats d'objectifs, les plans d'action RGPP, et le dégraissage massif des CDD. Il nous semble plus qu'urgent que le Ministère gèle, *a minima*, ces opérations qui devraient aujourd'hui être caduques.

Les revendications de la FERC-CGT

La FERC-CGT considère qu'il n'est pas possible d'esquiver les questions relatives aux carrières des personnels, ni la question centrale de moyens budgétaires alloués à l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Carrières et rémunérations

En 15 ans, les agents de la fonction publique ont perdu près d'un quart de leur pouvoir d'achat et les grilles de salaires se sont écrasées. **Nous demandons la revalorisation des rémunérations de toutes les catégories de personnels en relevant la valeur du point d'indice** et en l'indexant sur l'inflation. Le minimum de rémunération doit être à 1700 € brut par mois. Il faut revaloriser l'ensemble des carrières de la Fonction Publique. La FERC-CGT demande l'ouverture de négociations pour l'ensemble des statuts et des carrières en commençant par la catégorie C dont une partie importante de la carrière ne décolle pas du SMIC. Les carrières de toutes les catégories doivent reconnaître les qualifications sans discrimination, afin d'être attractives notamment pour les jeunes. Cela implique par exemple le maintien du niveau BTS/DUT dans la catégorie A, l'alignement de la fin de carrière des Chargés de Recherche sur celle des Maîtres de Conférences, etc.

La FERC-CGT demande la suppression de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) ainsi que des Primes de Fonction et de Résultats (PFR). Dans un premier temps, le budget de ces primes doit être redistribué entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous réclamons également que les primes soient intégrées dans le salaire. Dans cette attente, la prime de recherche doit être portée à 20% du salaire pour toutes les catégories.

Le **jour de carence**, instauré par le gouvernement précédent sanctionne injustement les salariés déjà touchés par la maladie. De plus, cette mesure remet en cause les droits statutaires à congés maladie des fonctionnaires. Nous en réclamons l'abandon.

Grand Emprunt

La FERC-CGT combat la logique du Grand Emprunt. Elle demande que :

- 1. les opérations déjà en cours, (LabEx, EquipEx, etc.) soient transformés pour abonder les budgets récurrents** des universités et les organismes,
- 2. les crédits non distribués servent à créer des infrastructures au service de toute la communauté scientifique et universitaire,**
- 3. les IDEX et les Fondations de Coopération Scientifique (FCS) soient supprimés.**

Ces structures sont conçues pour subordonner la recherche et l'enseignement supérieur aux groupes de pression économiques et politiques. Elles sacrifient également la démocratie, en méprisant le droit d'expression de la communauté scientifique ne laissant plus aucune liberté d'expression pour les personnels qu'ils soient ITA, personnels BIATOSS ainsi que l'indépendance des chercheurs, enseignants ou enseignants-chercheurs.

- 4. le démantèlement des Sociétés d'accélération des transferts de technologies (SATT).**

La FERC-CGT exige **l'arrêt immédiat des processus de restructuration en cours** au travers des IDEX, en annulant toutes les conventions ou pré-conventions déjà signées et notamment celle, très symbolique, de Saclay.

Évaluation : l'AERES doit être supprimée. Le Comité National de la Recherche Scientifique et les instances équivalentes doivent retrouver leurs prérogatives d'évaluation. L'évaluation des équipes de recherche universitaires doit être faite par de nouvelles instances à caractère collégial qui garantissent une représentation élue et conséquente des personnels et disciplines concernés.

Pour la recherche publique

Pour la FERC-CGT, il faut **augmenter l'effort de recherche en passant rapidement à 3% du PIB** dont 1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée. Cette recherche doit contribuer au développement des connaissances et répondre aux besoins de toute la population, sans céder à la pression des intérêts privés.

Pour passer aux 3% du PIB, il faut **développer l'emploi scientifique et résorber l'emploi précaire. Il faudra recruter** 54 000 personnes dans les EPST, les universités et les EPIC et 167 000 personnes dans le secteur privé. Pour le secteur public, cet effort doit être réalisé en 5 ans, par augmentation des emplois dans toutes les catégories sans exception, des Adjoints Techniques aux Chercheurs. Les budgets pérennes des laboratoires devront augmenter en proportion. A ces chiffres, s'ajoute la régularisation de la précarité.

Dans le respect des règles statutaires propres à la Fonction publique d'État, la FERC-CGT demande :

- ⤴ **la titularisation de tous les agents exerçant des fonctions pérennes.**
- ⤴ La limitation du recours aux non-titulaires, aux seules exceptions prévues au Titre 1 du statut de la Fonction publique. Les CDD doivent être dédiés à des tâches temporaires. Cela passe par l'arrêt immédiat des dégraissages qui ont lieu en ce moment.
- ⤴ que les personnels des laboratoires soient recrutés sur concours de fonctionnaires au plus près de la sortie des études, y compris la thèse, que ce soit pour les chercheurs, ingénieurs ou techniciens. C'est la condition sine qua non pour enrayer la généralisation de l'emploi sur CDD dans les laboratoires.

Des mesures immédiates doivent être prises pour ne pas restreindre encore le peu qu'il y a dans la loi Sauvadet. Le contrat doctoral doit être inclus dans les années de service prises en compte pour déterminer les ayants droits.

La FERC-CGT réaffirme la nécessité de maintenir le statut de chercheur à plein-temps.

Financements

Les établissements doivent disposer des ressources budgétaires et des postes statutaires suffisants dans le cadre de leur contrat pluriannuel avec l'État. Les budgets (hors salaires) des laboratoires doivent être suffisants pour garantir leur indépendance. Leur financement doit être majoritairement récurrent (>70%) et non sur la base appels à projets. Les contrats avec les entreprises ne doivent pas se substituer au financement public, il en va de la crédibilité des travaux de recherche. En tout état de cause, les contrats doivent être discutés dans les instances élues, la transparence doit être exigée, les objectifs scientifiques ou industriels définis.

Nous demandons la suppression **de l'ANR et le transfert de son budget aux organismes et aux universités**, notamment pour abonder le soutien de base des unités et pour servir de support budgétaire à la création de postes de fonctionnaires.

Le Crédit Impôt Recherche en faveur des entreprises (CIR de l'ordre de 5 Milliards d'Euros en 2011) doit être supprimé. Une partie de ce montant devrait revenir aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Nous proposons la mise en place de subventions contractualisées, prioritairement en faveur des PME, sur la base d'objectifs scientifiques et technologiques avec une évaluation scientifique régulière. Ces contrats doivent prévoir des mesures en faveur de l'emploi scientifique et technique en entreprise, et notamment le recrutement par celles-ci de docteurs avec la reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives.

EPST et relations avec les Universités

1. Rétablir les EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique) dans leur rôle d'organismes de recherche nationaux : si les grandes orientations nationales de recherche sont de la responsabilité du gouvernement après consultation du parlement, c'est aux scientifiques de décider de leur mise en œuvre en veillant à préserver l'ensemble des champs de recherche. En France, les EPST ont vocation à assurer la cohérence nationale de l'effort de recherche publique. Parmi les EPST, le CNRS a une fonction spécifique issue de sa pluridisciplinarité : maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques et favoriser l'émergence de

nouvelles thématiques et des champs interdisciplinaires. La FERC-CGT refuse que le rôle des organismes de recherche se réduise à celui d'agences de moyens, elle demande le rétablissement des prérogatives des EPST en matière d'évaluation, de prospective et de financement.

2. Le laboratoire, socle du collectif de travail : dans le dispositif français de recherche, le laboratoire est la structure de base où se pratiquent les activités de recherche ainsi que la formation à et par la recherche. C'est là aussi où se stabilisent les savoirs et les techniques. Ces structures doivent être préservées et cogérées par les tutelles et leur vie démocratique doit être développée. A l'INRA, les Unités expérimentales doivent être préservées comme outils scientifiques à l'écart de la marchandisation.

3. Abroger la LRU : En mettant les universités en concurrence entre elles, la loi LRU remet en cause la politique de partenariat entre les établissements. Les politiques scientifiques des universités doivent être élaborées en concertation avec les organismes de recherche.

Pour l'Enseignement Supérieur :

La loi LRU doit être abrogée. Il faut réviser les modalités d'attribution des moyens aux établissements au sein desquels il faut remplacer les modes de fonctionnement anti-démocratiques par des instances comportant une majorité d'élus et réinstaurant les principes de collégialité. L'accession aux Responsabilités et compétences élargies (RCE) découlant directement de la loi LRU a mis les établissements en difficulté sur le plan financier. Déjà plus du tiers des universités sont en déficit. La dévolution aux universités par l'État de la gestion locale de leur masse salariale fait peser plus qu'une menace sur le caractère national des statuts et des déroulements de carrière des agents. Par ailleurs, le risque est grand, au moyen des fusions, des IDEX et autres FCS... de précipiter les universités vers les régions et de territorialiser ainsi les personnels. Les PRES qui prennent de plus en plus l'ascendant sur les établissements qui les constituent doivent être supprimés. Les coopérations entre universités doivent se faire sur la base des valeurs du Service public. Il faut mettre fin aux partenariats public-privé et maintenir la propriété du patrimoine à l'État.

Pour la FERC-CGT, il est nécessaire de mettre en œuvre :

- ⤴ **une formation de qualité adossée à la Recherche**, ce qui implique que les activités de recherche publique des Universités soient effectuées par des personnels fonctionnaires d'État et que tous les enseignants intervenant dans l'enseignement supérieur aient accès à la recherche dans les mêmes conditions et sans modulation de service,
- ⤴ **le maintien des UFR qui regroupent l'enseignement et les activités de recherche** en leur sein ; l'UFR doit être la structure de référence de l'organisation de l'enseignement supérieur et de recherche, **la laïcité et l'indépendance vis-à-vis des intérêts partisans** doivent mettre le service public à l'abri des pressions et des discriminations de toutes sortes,
- ⤴ le maintien de l'autorité de l'État en matière d'emplois et de **gestion nationale des carrières et des corps**. Et pour ceux qui ont déjà versé dans une gestion locale,
- ⤴ le retour à une gestion nationale, la défense et la **conservation du caractère national des diplômes**,
- ⤴ la **prise en compte des spécificités des disciplines** et notamment des Sciences Humaines et Sociales,
- ⤴ **la revalorisation du rôle du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)** ainsi que le renforcement de ses prérogatives,
- ⤴ le **retrait du décret de 2009 concernant les Enseignants-Chercheurs et l'abandon de toute politique d'évaluation individuelle des personnels** (évaluation individuelle par le N+1 ou par le CNU),
- ⤴ **la suppression des agrégations du supérieur** et la réforme du Conseil National des Universités,
- ⤴ la **gratuité de l'Enseignement Supérieur**, garantie d'une égalité d'accès du plus grand nombre et **l'abandon de toute procédure de sélection sociale** ou de tout dispositif d'orientation sélective telle que pourrait mettre en place une " l'orientation active " et l'apparition de collèges universitaires.
- ⤴ **une réelle amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants** pour combattre l'échec universitaire,
- ⤴ **l'égalité d'accès aux formations de l'enseignement supérieur** pour tous les bacheliers et sur tout le territoire.